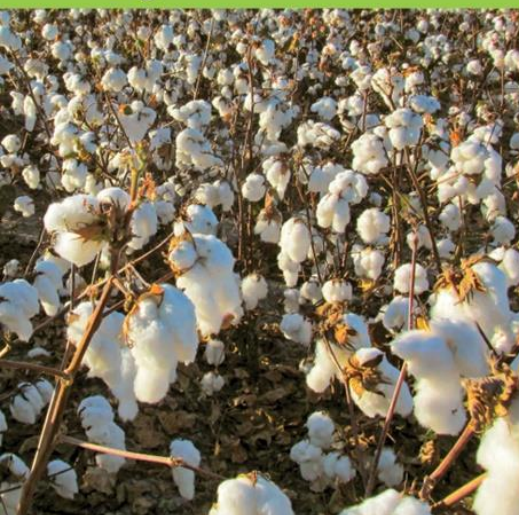




INTERCOTON

**ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE AGRICOLE
DE LA FILIÈRE COTON DE CÔTE D'IVOIRE**

Synchronisons nos efforts pour progresser ensemble



QUI SOMMES-NOUS ? : Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Coton (INTERCOTON)

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière cotonnière (INTERCOTON) a été créée le 22 novembre 2000 selon les dispositions de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 et restructurée le 18 décembre 2013 conformément à l'Ordonnance n°2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA).

INTERCOTON est aujourd'hui régie par le décret N° 2014-514 du 15 septembre 2014 portant reconnaissance de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière coton de Côte d'Ivoire. Notre OIA INTERCOTON a été la première interprofession à être reconnue comme telle par les autorités ivoiriennes conformément aux dispositions légales en vigueur.

NOS CHAMPS D'ACTIONS

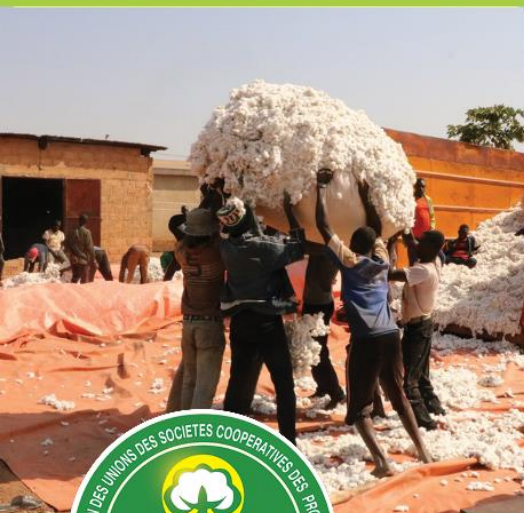
INTERCOTON a pour objet de réunir les organisations professionnelles de la production, de la transformation et de la commercialisation en matière cotonnière, ainsi que les opérateurs exerçant des activités connexes à celles-ci-dessus mentionnées, en vue de renforcer l'efficacité et la cohésion de la filière coton. au moyen, notamment, des actions suivantes :

- Créer les conditions d'une concertation permanente entre les principaux acteurs de la filière coton pour optimiser les effets de synergie et permettre la recherche d'un consensus sur toutes les questions d'intérêt commun ;
- Améliorer, par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, la connaissance et le fonctionnement de la filière de façon à favoriser des conditions égales d'activités aux différents opérateurs de la filière ;
- Assurer la défense des intérêts généraux de la filière et faire la promotion du coton ivoirien au plan national et international.

NOS MEMBRES

INTERCOTON est reconnu comme l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière coton de Côte d'Ivoire. Elle est dotée d'un Conseil d'Administration au sein duquel siègent les différentes familles professionnelles qui la composent :

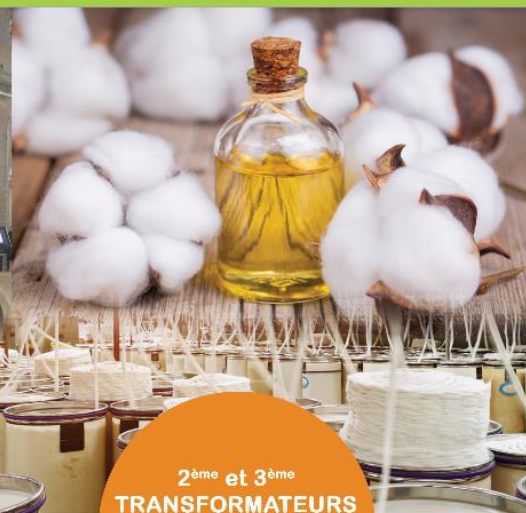
Le Collège des Producteurs



Le Collège des Egreneurs



Le Collège des 2^{èmes} et 3^{èmes} Transformateurs



2^{ème} et 3^{ème}
TRANSFORMATEURS

APROTEXTILE et
TRITURATEURS

Abidjan – Côte d'Ivoire
Cocody – Angré 7^{ème} tranche – Rue Café
de Versailles – 503 BP 44 Abidjan 503
Tél : (+225) 27 22 42 34 78
www.fpc-ci.org - Email : info@fpc-ci.org

Abidjan – Côte d'Ivoire
Bd. de Marseille, Face CHU – Km 4
Treichville – 06 BP 596 Abidjan 06
Tél : (+225) 21 21 02 02 - Fax : (+225) 21 21 02 01
www.aprocotci.org - Email : contact@aprocotci.org

INTERCOTON : Plus de 20 ans de Dévouement pour la Filière Coton de Côte d'Ivoire

De 2000 à 2023, INTERCOTON s'est largement investie à la mise en œuvre de projets/programmes et d'activités visant le développement de la filière coton, afin d'améliorer le bien-être et le mieux-être de tous les acteurs membres. À ce jour, INTERCOTON enregistre d'importantes réalisations dans les domaines de la recherche et de la semence, de la mécanisation, du conseil agricole, de la détermination de la qualité de la fibre, de la motorisation et de l'innovation agricole, de la traçabilité de la production, du renforcement des capacités des acteurs, de l'entretien et du reprofilage des pistes cotonnières, de la protection de l'environnement et de l'intégration de l'approche genre dans la filière.

1. LA RECHERCHE ET LA SEMENCE

La filière cotonnière de Côte d'Ivoire mène sa recherche à travers le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). Cette recherche prend en compte les besoins nouveaux liés aux effets du changement Climatique, la création de variétés adaptées, la conservation et la restauration des sols, les aspects entomologiques, agronomiques, etc.

A partir des semences de bases produites par le CNRA, INTERCOTON poursuit avec la mutualisation de la production et de la distribution de semences de qualité et en quantité pour tous les acteurs de la filière.



2. LE CONSEIL AGRICOLE

La filière coton a mis en place un dispositif de Conseil Agricole amélioré à travers le FIRCA. Ce nouveau dispositif permet d'apporter aux producteurs-rices de coton un encadrement de qualité adapté à leurs besoins avec un focus sur l'introduction des innovations et les actions favorables à la résilience aux effets du changement climatique.



3. LE CLASSEMENT DU COTON

La gestion du Centre de Classement Coton de Côte d'Ivoire (3C-CI), assuré par INERCOTON, classe tout le coton de Côte d'Ivoire et a pour mission principale de contribuer de manière active à la restauration du label qualité coton ivoirien sur l'échiquier international.



4. LA MÉCANISATION ET LA MOTORISATION

La filière coton a amorcé la motorisation agricole par l'utilisation de tracteurs pour le labour et de drones pour le traitement insecticide, etc. Cette transition permet d'améliorer la productivité par la réduction de la pénibilité du travail, la préservation de la santé des producteurs et productrices et de dégager du temps qui pourra être réinvesti pour valoriser davantage les surfaces de coton, d'autres spéculations ou des activités génératrices de revenus.



5. LA TRAÇABILITÉ DE LA PRODUCTION

Le Système d'Identification des producteurs et de la Traçabilité de la filière Coton (SITRACOT) mis en exploitation depuis la campagne 2013-2014 par INTERCOTON a permis de neutraliser totalement les cas de vols de coton, de créer un climat de paix et de confiance entre tous les acteurs de la filière coton, de renforcer la traçabilité de la production ainsi que l'identification individuelle des producteurs.

6. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

INTERCOTON par ses actions dynamiques de capacitation des acteurs de la filière, permet d'améliorer leurs connaissances et leurs conditions de travail tout en poursuivant le regroupement des OPA afin de les rendre fortes et économiquement viables à terme.

Le renforcement des capacités de certains Partenaires de mise en œuvre par INTERCOTON tels que le FIRCA, favorise un meilleur suivi de la mise en œuvre du Conseil Agricole (Remise de matériel et de véhicules dans le cadre du RESCO). Quant au CNRA, le renforcement de capacités permettra la mise en place d'un écosystème adéquat pour la réalisation des projets de recherche coton (la sécurisation du centre de recherche coton par la construction de clôture, de laboratoires, de matériel de laboratoire, formation de chercheurs dédiés au coton, etc).



7. L'ENTRETIEN ET LE REPROFILAGE DES PISTES COTONNIERES

La réhabilitation et l'entretien des pistes cotonnières par INTERCOTON permettent en toute saison, l'évacuation des productions vers les marchés et les unités de transformation améliorant ainsi les conditions de vie des populations rurales par un désenclavement de leur zone de vie et une meilleure accessibilité aux services sociaux de base.



8. L'ENVIRONNEMENT ET LE GENRE

La prise en compte par INTERCOTON, du respect des normes environnementales et sociales et la promotion des pratiques agroécologiques accroissent l'adaptation et la résilience des acteurs de la filière aux effets du changement climatique.

La promotion du genre et l'équité sociale motivée par INTERCOTON favorise l'intégration des jeunes et des femmes dans les instances de décision et les activités de la filière.



Le Collège des Producteurs

Le Collège des Producteurs, l'un des trois collèges qui constituent INTERCOTON est composé du Représentant des producteurs individuels et de la Fédération des unions des sociétés coopératives des producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC -CI COOP CA), dont sont membres les six (6) unions de producteurs existantes (lesquelles regroupent les sociétés coopératives).

Le Collège des Egreneurs

Le deuxième Collège de INTERCOTON est composé de l'organisation qui regroupe les sociétés cotonnières et les égreneurs l'APROCOT-CI (Association Professionnelle des sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire).

Le Collège des 2^{èmes} et 3^{èmes} Transformateurs

Le troisième collège de INTERCOTON se compose des acteurs de la trituration (transformation de la graine) et de l'Association Professionnelle des Industries Textiles (APROTEXTILE).

NOTRE ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les structures organisationnelles de INTERCOTON sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau du Conseil, et la Direction Exécutive.

L'Organisation est dirigée au quotidien par une équipe dynamique de techniciens sous la direction d'un Directeur Exécutif.

Le Directeur Exécutif exerce ses missions par délégation du Conseil d'Administration et sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration. Son rôle est de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et de favoriser le développement de l'Organisation. Il est aussi chargé de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des diverses actions et activités de l'Organisation dans le respect des textes en vigueur et des attentes des adhérents, dans la stratégie de l'intérêt général.

La Direction Exécutive a pour principales missions la gestion des activités ordinaires et des projets pour le développement durable de la filière.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

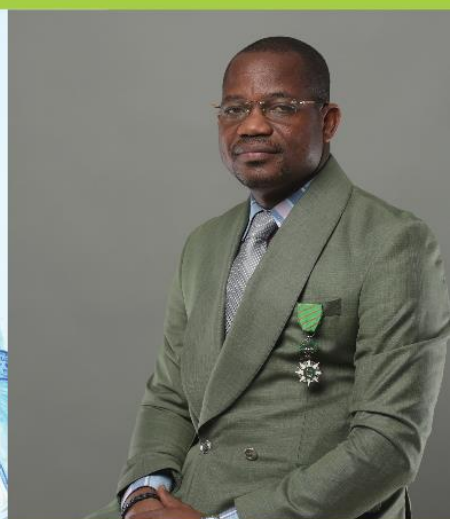


SORO MOUSSA



Président du Conseil d'Administration

SILUÉ SONTIAMMA JEAN-BAPTISTE



Directeur Exécutif



Le RESCO : une réponse aux nouveaux défis de la filière coton ivoirienne

Les financements de l'Etat de Côte d'Ivoire et des Partenaires Techniques et Financiers ont énormément contribué à la relance durable de la filière coton faisant passer la production nationale de 140 000 tonnes en 2002 à plus de 550 000 tonnes en 2021 et les rendements de 800 kg/ha à 1200kg/ha. Ces acquis positifs sur la filière cotonnière sont contrariés par les effets néfastes du changement climatique. En effet le changement climatique fait peser de graves menaces sur la production cotonnière, impactant ainsi le revenu de tous les acteurs de la chaîne de valeur.

La production coton fait en outre face à des défis sociaux importants (pénibilité et santé au travail) lors de son exploitation essentiellement familiale et manuelle.

Ces situations ont des conséquences directes sur 132 000 producteurs et leurs familles, sur la filière en général créant par endroit des inégalités, tensions communautaires etc.

A travers la mise en œuvre du projet Résilience des Systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire RESCO, la Côte d'Ivoire se donne les moyens de faire face à ces nouveaux défis.

La mise en œuvre du Projet de Résilience des Systèmes Cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO) aura des impacts importants au niveau ; (i) économique, (ii) social, (iii) de l'égalité, (iv) de la lutte contre le changement climatique et (v) de l'amélioration de la gouvernance des organisations agricoles.

Le projet RESCO



Synchronisons nos efforts pour progresser ensemble



En partenariat avec

